



## ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

### UN CHOIX DE SOCIETE

Communiqué

#### 5 ENJEUX POUR UNE SOCIÉTÉ DEMOCRATIQUE, SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE

Les associations citoyennes contribuent par leurs actions à penser et mettre en œuvre un monde solidaire, écologique, privilégiant la coopération. Elles défendent les droits des personnes, et s'inscrivent dans une démocratie du quotidien. Par la diversité de leurs espaces d'engagement, par leur présence sur l'ensemble du territoire, elles sont la société de demain.

Elles ne sauraient être considérées comme des prestataires de services, réduites à un simple rôle d'actrices de terrain apportant des solutions locales aux inégalités sociales, aux enjeux climatiques, à la réparation des maux de la société. Leur liberté d'expression, de création, d'action, ne saurait être limitée par des politiques injonctives ne prenant en compte ni la richesse des savoirs associatifs construits au cours de plusieurs décennies, ni le regard qu'elles portent pour l'avenir.

Les relations qu'elles entretiennent avec les élu.es de la nation pour la mise en œuvre des politiques publiques sont essentielles. A la veille du second tour des élections législatives de 2022, le **Collectif des Associations Citoyennes** demande aux candidats et candidates un engagement précis sur 5 points, permettant de redonner du sens à l'engagement des acteurs associatifs :

- 1/ La mise en œuvre des propositions sociales, écologiques, économiques, pour une société démocratique des 32 mouvements constituant le Collectif pour la Transition Citoyenne, telles que figurant dans [le pacte pour les législatives](#).
- 2/ Le retrait du Contrat d'Engagement Républicain qui fait peser une menace réelle sur la liberté des associations à s'exprimer et à agir, ainsi que sur la responsabilité des dirigeants associatifs.
- 3/ Le rétablissement d'un pacte de confiance dans le cadre de la Charte des Engagements Réciproques entre État, Élu.es territoriaux et Associations. L'Éducation populaire doit retrouver place dans la dénomination d'un ministère compétent.
- 4/ L'instauration d'un socle de sérénité par l'abandon des multiples procédures d'appel à projet, de marchandisation, d'instrumentalisation et de mise en concurrence avec le secteur lucratif et par un vrai plan de soutien massif à l'emploi associatif.
- 5/ La définition partagée avec les acteurs associatifs, d'une politique jeunesse pour l'ensemble du territoire, et le retrait du Service National Universel qui ne peut constituer une réponse éducative.

Nous appelons les électeurs et électrices à voter et faire voter pour les seuls candidats et candidates soutenant ces propositions et s'engageant à prendre en compte les multiples propositions portées par les acteurs associatifs, pour les droits humains et culturels, pour la justice sociale, pour un monde écologiquement viable.

Le 14 juin 2022